



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Prospective Planification Habitat
Unité planification de l'urbanisme - Risques

Affaire suivie par : Philippe GAFFEZ

Tél : 05 49 06 89 64

Mel : philippe.gaffez@deux-sevres.gouv.fr

Le directeur départemental

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU
Président de la communauté de
communes Val de Gâtine

Place Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS-SAINT-
DENIS

Niort, le

1- 3 AVR. 2026

Monsieur le président,

Par courrier en date du 25 février 2026, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet arrêté de la révision allégée n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sud Gâtine.

Ce dossier a été examiné par la CDPENAF lors de sa séance du 4 mars 2026.

Je vous informe que la commission a rendu un avis favorable sur ce projet arrêté sous réserves que, d'une part, soit ajoutée la possibilité de déroger à la règle des 100 mètres en cas de contrainte technique ou sanitaire dûment justifiée par le pétitionnaire et que, d'autre part, les projets agrivoltaïques (panneaux photovoltaïques au sol) demeurent interdits en Ap.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

1 / 2

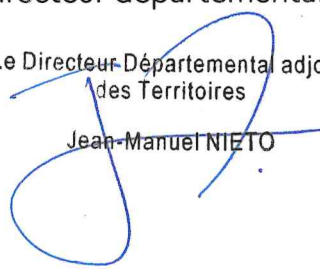


Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Le Directeur Départemental adjoint
des Territoires

Jean-Manuel NIETO



Copie :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay